ARRONDISSEMENT **DE VICHY**



EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 11 JANVIER 2018

d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy

Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA,

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté - Communauté

Nombre de Membres :

En exercice: 44 Présents: 32 Votants: 32

OBJET: VALIDATION **ETUDES** ET TRAVAUX MILIEUX **AOUATIOUES** CTMA AFFLUENTS DE L'ALLIER

Nº 1

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA -J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - J.M. LAZZERINI -C. DUMONT - M. CHARASSE - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - R. LOVATY - C. BERTIN - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - G. DURANTET - A. GIRAUD - M. MONTIBERT, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture

2 2 JAN 2018 Publiée ou notifiée le 7 2 JAN. 2018

Absents excusés :

Président.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - C. BENOIT - F. GONZALES, Vice-Présidents.

Mmes et MM. A. CORNE - E. VOITELLIER - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. C. BOUARD – J. JOANNET – F. BOFFETY, Membres

<u>Secrétaire</u>: M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

Vu la délibération n°2 du Bureau Communautaire du 6 Novembre 2014 validant le principe d'un engagement de Vichy Val d'Allier dans la démarche d'élaboration, en partenariat avec les territoires voisins concernés, d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les Affluents de l'Allier et la mise en place d'une mission d'animation dédiée,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 28 Septembre 2017 dans le cadre de l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté,

Considérant les dispositifs existants pour soutenir les démarches de contrat de restauration des milieux aquatiques et notamment ceux mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a dû reporter d'un an la signature du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) des Affluents de l'Allier initialement prévu pour 2018,

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne s'engage à maintenir un financement pour les études de faisabilité et les travaux de continuité écologique ainsi que l'animation globale de la démarche,

Considérant que ces études et travaux envisagés ont été validés dans le cadre de la phase de préfiguration du CTMA Affluents et qu'ils répondent donc à ses objectifs du CTMA Affluents de l'Allier,

Considérant qu'il est important de les lancer en 2018 pour préparer leur mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques des affluents de l'Allier en 2019,

Propose au Bureau Communautaire:

- D'autoriser l'engagement de ces études et de lancer les appels d'offres correspondants pour les marchés de prestations de services liés aux études sur le territoire de la Communauté d'Agglomération dont l'objectif général est la réduction des pollutions d'origine agricole en réalisant des diagnostics d'exploitations d'agricoles,
- D'autoriser l'engagement des appels d'offres pour les marchés de prestations de services liés aux études sur le territoire de la Communauté d'Agglomération dont les objectifs généraux sont :
 - o La préservation de l'hydrologie des cours d'eau
 - o L'amélioration de leur fonctionnement morphologique
 - o L'amélioration des habitats piscicoles

En particulier sur les bassins versants du Mourgon, du Vareille, du Gourcet, du Servagnon et du Béron.

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires tels que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le FEDER.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018,
- approuve ces propositions.
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 11 Janvier 2018. Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

e Président

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JANVIER

Objet de l'acte	: 2018 - VALIDATION ETUDES ET TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES CTMA
	AFFLUENTS DE L'ALLIER
722222222222222222222222222222222222222	
Date de décision	11/01/2018
Date de réception de l'accusé	22/01/2018
de réception :	

Numéro de l'acte :	11jan2018_1
Identifiant unique de l'acte :	003-240300426-20180111-11jan2018_1-DE

Nature de l'acte :	Délibération
Matières de l'acte :	8 .8
	Domaines de competences par themes
	Environnement
Date de la version de la	19/04/2017
classification :	

Nom du fichier :	1.pdf (99_DE-003-240300426-20180111-11JAN2018_1-DE-1-1_1.pdf)